REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE *(2e Circ.)*

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

Candidature de Pierre HENAULT

Député Sortant

INDEPENDANT-PAYSAN D'ACTION REPUBLICAINE ET SOCIALE

MESDAMES LES ELECTRICES,
MESSIEURS LES ELECTEURS,

La Présidence de la République est assurée sous une forme nouvelle, le Gouvernement peut dans la stabilité gouverner. Le Parlement également doit désormais remplir son rôle.

Tout d'abord, pour notre Circonscription, **l'Agriculture** dont la prospérité apporte une réelle expansion au **commerce, aux artisans** dont la situation reste très difficile, notamment sur le plan social, **les petits fonctionnaires et tous les salariés,** au sujet desquels il ne faut pas oublier que les revenus fixes sont durement atteints par la fiscalité, enfin toutes les personnes âgées pour lesquelles, en dépit d'améliorations arrachées depuis quelques années, la vie reste très dure.

J'ajouterai enfin, et chacun le sait, qu'en dehors du travail parlementaire, il y a celui qui me tient tant à cœur, les contacts avec chacun lorsqu'on le désire.

Mon vœu sera de les multiplier au cours de la prochaine législature si le Corps Electoral veut bien, pour la cinquième fois, me renouveler sa confiance.

Le mot « programme », habituellement utilisé ne signifie pas grand chose si la prochaine Assemblée est encore dominée par un groupe important aux ordres et à la dévotion du pouvoir.

Si les électeurs font confiance à une **majorité républicaine fermement décidée à s'en tenir à la Constitution de 1958,** bien des choses peuvent alors changer.

Pour notre département, essentiellement agricole, tous les efforts doivent tendre à l'amélioration du sort des cultivateurs, qu'ils soient propriétaires ou fermiers.

La France, ramenée à ses limites territoriales, doit d'urgence développer son économie interne sous peine de décliner.

L'Agriculture, présentement économiquement faible, mais en fait service social numéro 1 de la nation, doit y pourvoir. Son évolution vers un mieux-être sera le plus puissant moyen économique dont notre Pays tout entier bénéficiera.

Telle doit être une des tâches primordiales de la prochaine Assemblée.

L'Agriculture prospère, c'est le bien-être dans nos campagnes, le commerce revigoré, les marchés animés d'acheteurs et de vendeurs.

La richesse agricole est un tout, profitable à tous.

Voilà le but, parsemé de difficultés avant de nous estimer satisfaits.

Il y a deux critères majeurs :

— LA PARITE DES PRIX ;

— LES CHARGES SOCIALES.

INDEXATION DES PRIX (Parité)

La disparité entre les prix industriels et ceux de l'Agriculture a retenu depuis longtemps l'attention du Parlement, dans un sens favorable à l'Agriculture.

Les Gouvernements, dont l'attention toujours orientée vers le maintien du S.M.I.G. (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti - 179 articles) n'ont pas toujours agi dans le même sens.

Cependant, après les efforts persévérants de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement de M. Bourgès-Mannoury, en 1957, le Ministre des Finances étant M. Félix Gaillard, prenait une série de Décrets tendant à assimiler progressivement le prix des denrées agricoles avec le coût de la vie.

DECRETS GAILLARD

Ce furent les Décrets No 57-1017 du 18-9-57, 57-1120 du 10-10-57, 57-1145 du 16-10-57. Ceux-ci portaient sur le blé, l'orge le maïs, la betterave, la viande de bœuf, de porc, œufs, volailles.

C'était un premier pas, et dès l'année 1958 on put constater une amélioration au stade de la production agricole.

Le redressement des prix agricoles fut de bien courte durée.

ORDONNANCE No 58-1374

Le Gouvernement du Général de Gaulle, lors de l'établissement de la Loi de Finances pour 1959, prenait **à l'égard de ces mesures bénéfiques pour l'Agriculture, l'Ordonnance No 58-1374 du 30 décembre 1958 « abrogeant toutes dispositions générales de nature législative ou réglementaire tendant à l'indexation des prix de biens ou de services ».**

C'est dans ces conditions que notamment **la baisse de 15% sur les achats de matériels agricoles fut ramenée à 10%**

Le plus préjudiciable à toute l'Agriculture fut incontestablement la fin, à peine commencée du régime mis en place.

Lorsque l'on compare les prix de 1957 et ceux de 1962, force est bien de constater combien la production agricole a été atteinte.

LES PRIX AGRICOLES 1957-1962

Entre décembre 1957, date des Décrets Gaillard et août 1962, le S.M.I.G. a augmenté de 24,06%.

Les produits ont-ils suivi, même de loin, cette hausse ?

Porc (le kg.) **hiver 1957,** 305 A. F. ; **hiver 1962,** 270 A. F. (1re qualité)

Œufs (la pièce) **hiver 1957,** 19 A. F. ; **hiver 1962, 18,50** A. F. (50-60 grammes) (exemples)

BLE - FARINE - PAIN

La Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, en 1957, puis à deux reprises en 1961, avait souligné le préjudice certain qui serait porté aux producteurs échangistes pour leur approvisionnement en pain, par toutes modifications restrictives de ce régime ou éventuellement sa suppression.

Le vœu déposé par Louis Fouilleul précisant que l'échange Blé-Farine-Pain soit, dans sa forme actuelle, maintenu dans le département de la Manche fut voté à l'unanimité.

M. le Préfet a confirmé la situation pour 1962.

Les craintes ne sont pas pour autant dissipées. Des contacts seront pris avec l'O.N.I.C. et l'Administration des Finances, à toutes fins utiles, avant la fin de l'année.

IL EST VAIN DE FAIRE MIROITER A DE JEUNES AGRICULTEURS TRES ATTACHES A LA TERRE DES POSSIBILITES D'ACQUERIR DES FERMES, SI PARALLELEMENT LES PRIX NE LEUR PERMETTENT PAS DE FAIRE FACE AUX ENGAGEMENTS QU'ILS PRENDRONT.

REVISION DU S. M. I. G.

L'indice arbitraire des 179 articles ou des 250 articles (prix de détail région parisienne ou agglomérations importantes de province) doit être reconsidéré en faveur de l'Agriculture.

Il ne faut pas oublier que l'indice global étant calculé sur 100, les aliments, c'est-à-dire au premier chef, **l'Agriculture, représente 416, soit plus de 40%.**

En pesant injustement sur ceux-ci, le Gouvernement a voulu LIMITER LA HAUSSE DU COUT DE LA VIE. Or, force est de constater cependant que LE TAUX D'AUGMENTATION, depuis le 1er janvier 1959, EST DE 17,78%.

CHARGES SOCIALES

C'est en 1949 que pour la première fois à la tribune, j'évoquais l'**anomalie des Charges sociales en Agriculture.** Celle-ci subit les cours sans pratiquement pouvoir les contrôler et se trouve donc dans l'impossibilité d'**INCLURE SES CHARGES SOCIALES.**

C'est dans « sa poche » sur ses maigres revenus que le cultivateur acquitte ses cotisations.

Entre 1950 et 1956, le Parlement est parvenu à obtenir en faveur de l'Agriculture, une participation, sans doute importante mais laissant encore un lourd denier, celui-ci s'étant élevé en 1962, sous la rubrique FINANCEMENT PROFESSIONNEL à 1.355 millions de NF. (135 milliards d'anciens francs).

A ces impôts et cotisations, se sont ajoutées les TAXES SUR LES DENREES payées par le producteur, soit 609 millions de NF. (60 milliards d'anciens francs), au total 1964 millions de NF. (196 milliards d'anciens francs).

Par rapport au budget social de l'Agriculture, **les exploitants ont supporté en 1962, 46,7% des charges.**

C'est vers l'intégration dans le régime général que doivent tendre les efforts.

Certes, l'on viendra dire : le consommateur paiera donc ces charges ; n'est-ce pas déjà ce qui se passe lors d'un achat usiné ou manufacturé.

De bonnes âmes charitables feront état des ressources de la ferme lesquelles assurent une partie de la subsistance familiale, **mais omettront de calculer les recettes de l'exploitation, en général fort inférieures aux revenus des autres activités.**

Il y a une autre solution : le budget 1962-1963 va avoisiner **10.000 milliards d'anciens francs** (chiffre jamais atteint). Serait-il vraiment impossible de trouver 2% de celui-ci en COMPRESSION DE DEPENSES, **afin d'équilibrer le budget social de l'Agriculture ?** Nous ne le pensons pas. Bien au contraire, le prélèvement de 200 milliards d'anciens francs épargné aux exploitants se retrouverait dans l'économie nationale du Pays.

Ce n'est pas orthodoxe, dit le Ministère des Finances, **est-il donc normal de voir un tiers de la population française ne pouvoir profiter des bienfaits accessibles à d'autres, et d'être ainsi quelque peu sous-développé.**

Voilà des grandes idées, auxquelles le Parlement peut travailler.

En conclusion de cette première circulaire, qu'il me soit permis d'ajouter, EN RAISON DE LEUR IMPORTANCE :

IMPOTS ET TAXES

En dépit d'affirmations officielles, LES IMPOTS ONT BEAUCOUP AUGMENTE, notamment sur le plan local.

— UNE POLITIQUE D'ECONOMIES MASSIVES doit s'instaurer ;

— LA COMPRESSION DES DEPENSES ;

La politique de grandeur et de générosité ne peut se poursuivre dans le cadre actuel. **Les abus dans ce domaine sont à condamner.**

— LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES doit être enfin, après tant de promesses, REVISEE ET REFORMEE, de même les FINANCES LOCALES.

INVESTISSEMENTS PRIVES

Les investissements accordés en priorité au domaine public doivent être limités, leur ampleur freinant les entreprises privées, dont on ne peut sous-estimer l'importance dans l'expansion économique.

IMPLANTATION DE COLLEGES TECHNIQUES ET DISPARITIONS DES CLASSES PROVISOIRES DEFENSE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE ET DE LA LOI BARANGE

Les résultats obtenus pendant la première législature ont démontré qu'une large union devait permettre de poursuivre une tâche éminemment utile sur le plan de l'EDUCATION NATIONALE.

DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE permettant l'accélération des programmes de constructions.

ELARGISSEMENT ET AMENAGEMENT DES PETITS CHEMINS ET ROUTES SECONDAIRES.

ELECTRIFICATION DES ECARTS.

ACCELERATION DES PROGRAMMES D'ADDUCTION D'EAU, la Manche étant un des départements les plus sacrifiés. L'insuffisance de LOGEMENTS interdit l'IMPLANTATION DES PETITES INDUSTRIES, sans parler des jeunes dont les difficultés pour trouver un habitat convenable sont considérables.

PETITS REVENUS

Poursuivre l'amélioration des catégories les plus défavorisées. DES REVENUS RESTENT TROP FAIBLES, QUI DOIVENT ETRE RATTRAPES.

L'évolution du coût de la vie n'est pas une formule équitable. Les uns supportent mieux que d'autres la hausse des prix.

Se baser sur la MOYENNE DES SALAIRES REELS est plus juste, ceci étant particulièrement vrai dans l'Agriculture.

ABATTEMENTS DE ZONE

Les zones déjà réduites par nos efforts persévérants, devront l'être plus encore en nombre et en pourcentage, etc.

EQUILIBRE BUDGETAIRE

LE PRESIDENT PINAY, pour la deuxième fois en 1958, A SAUVE LE FRANC ET RETABLI PAR UNE POLITIQUE SAGE LA BALANCE DES COMPTES.

Il a réussi une dévaluation, qui ne s'était pas réalisé depuis le Président Poincaré.

Le résultat a été de permettre à la France industrielle de partir gagnante dans le Marché Commun.

Il a pu voir ses efforts prolongés et suivis par M. Baumgartner.

M. Giscard d'Estaing tente avec plus de difficultés de rester dans la ligne de ses maîtres et devanciers.

TOUTEFOIS, IL SERA IMPOSSIBLE DE CONTINUER DANS LA LANCEE ACTUELLE SI LES DEPENSES PUBLIQUES NE SONT PAS SEVEREMENT REORGANISEES ET CONTROLEES.

Toutes les Sociétés semi-publiques coûtent beaucoup trop cher au Trésor, c'est-à-dire aux contribuables.

Absolument décidé avec la majorité future et mes amis à poursuivre un effort commencé au cours de la première législature, mais brimé constamment par le Gouvernement, nous espérons le développer dans toute la mesure du possible, et je vous fais confiance en ce qui me concerne.

Mesdames les Electrices,
Messieurs les Electeurs.

VU LE CANDIDAT : **Pierre HENAULT,**
Député sortant — Villedieu.

VU LE SUPPLEANT : **Louis FOUILLEUL,**
Agriculteur — Villechien.

IMP. [illegible]